

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du jeudi 30 mars 2017

L'assemblée communale extraordinaire a été normalement convoquée par l'affichage au panneau communal, par le tout-ménage n° 4 du 20 mars 2017, par une publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 11 du 22 mars 2017, et par un avis dans le journal Le Quotidien Jurassien de ce jour, pour ce jeudi 30 mars 2017, à 20h15 à la Maison paroissiale (rue de l'Eglise 11) à Alle.

L'assemblée est ouverte à 20h17 par M. Bernard Studer, président des assemblées communales, qui salue cordialement l'assistance, la remercie de sa présence. M. le président fait part de l'excuse de Mmes Catherine Willemin Beauclaire, Marie-Pierre Fleury, Anne Voisard-Fleury et M. Fabrice Fleury.

Le bureau est constitué ainsi :

Président d'office : M. Bernard Studer, président des assemblées communales

Vice-président d'office : M. Josy Meyer, vice-président des assemblées communales

Secrétaire d'office : M. Raymond Julien, secrétaire communal

Scrutateurs : sur proposition de M. Meyer sont élus sans autre MM. Daniel Crélin et Jean-Charles Quiquerez.

M. le président rappelle l'article 19 alinéa 2 de notre règlement d'organisation qui stipule que les personnes qui, d'après le registre des votants ne possèdent pas le droit de vote sont invitées à prendre place comme auditeurs à un endroit séparé des ayants droit au vote. Sont concernés par cette disposition M. Alain Maître de la société HRS, M. Michael Desaulles architecte, M. Eric Wery, consultant pour l'exploitation et la gestion du projet Hameau, ainsi que son épouse. Il les salue et les remercie de leur présence. MM. Wery et Desaulles interviendront au point 2 de l'ordre du jour.

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du jeudi 30 mars 2017

Les scrutateurs procèdent au dénombrement des participants. On enregistre 105 votants.

M. Studer donne connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée. Aucune remarque n'est formulée quant à son contenu.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 26 janvier 2017
2. Décider et voter la vente de la partie sud de la parcelle 3691, Route de Porrentruy, soit environ 6'207 m², au prix de Fr. 126.--/m², à HRS Investment SA à Frauenfeld ; donner compétence au Conseil communal pour ratifier les actes y relatifs
3. a) Décider et voter l'achat de la parcelle 703, Route de Porrentruy, de 8'823 m², propriété du Football-Club Alle, pour le prix de Fr. 158'640.--, montant à couvrir par l'administration courante ; donner compétence au conseil communal pour ratifier l'acte y relatif
b) en cas d'acceptation du point a) ci-dessus, supprimer la caution de Fr. 85'000.— décidée par l'assemblée du 5 décembre 2013
4. Information sur le projet de plan spécial « Sur Roté »
5. Divers

Délibérations

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 26 janvier 2017**

M. Raymond Julien communique que selon l'article 27 du règlement communal d'organisation et d'administration, le procès-verbal de la précédente assemblée a été, le 27 février 2017, placardé au tableau d'affichage situé dans la cour de la mairie, et publié sur le site internet communal.

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du jeudi 30 mars 2017

Aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue jusqu'à ce jour à l'administration.

L'assistance approuve sans lecture, et tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du jeudi 26 janvier 2017.

2. **Décider et voter la vente de la partie sud de la parcelle 3691, Route de Porrentruy, soit environ 6'207 m², au prix de Fr. 126.--/m², à HRS Investment SA à Frauenfeld ; donner compétence au Conseil communal pour ratifier les actes y relatifs**

Le développement proposé par M. Studer est entériné sans autre.

En préambule, M. le maire Stéphane Babey, responsable du dicastère « administration, finances, AJC, SIDP, SIS, Clos Bidaine », indique que le projet à concrétiser est d'importance pour notre commune, mais également pour la région : la création d'une structure permettant d'accueillir une partie toujours plus nombreuse de notre population que sont nos aînés. Qui plus est, entourée d'une équipe offrant des services de base et les conditions de logement les mieux adaptées à notre société.

C'est dans cette perspective que des premiers contacts ont été pris dans le courant de l'été 2015 avec les acteurs présents ce soir et que les très nombreuses rencontres depuis lors ont débouché sur le projet qui sera présenté dans le détail. Cet édifice sera construit sur une parcelle qui se trouve au Sud-Est de la salle des fêtes, appartenant à la commune.

Le site a déjà fait l'objet de décisions de l'assemblée communale. Le 17 novembre 2016, elle a modifié son affectation en lui conférant une orientation sociale. Le 26 janvier 2017, l'organe législatif a accepté le plan spécial

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du jeudi 30 mars 2017

définissant les conditions cadres dans lesquelles le bâtiment peut s'ériger.

La vente proposée concerne la partie sud de la parcelle 3691, soit une surface approximative de 6'207 m² au prix de Fr. 126.--/m², ce qui correspond à un montant de Fr. 782'082.--, avec libération des servitudes et autres droits de passage qui grèvent ce site.

L'entrée en matière est acceptée sans autre.

M. Wery, futur exploitant de cette structure, exprime ses remerciements pour les démarches déjà entreprises et les décisions prises.

Il se présente et au moyen d'une vidéoprojection, expose les composantes du projet : 45 appartements protégés, services de soins et de surveillance 24 heures sur 24, animations, centre de jour et lits de court séjour. Les trois volets à organiser sont liés à la personne, à l'aspect des infrastructures, et à la partie gestionnaire, administrative et financière, laquelle sera assurée par M. Wery. Quinze à vingt emplois seront créés.

M. Desaulles, architecte, présente les différents aspects du projet, décrit l'ensemble des locaux envisagés, les aménagements environnants, les façades de type rural, d'où le nom Hameau retenu pour le complexe.

M. le maire Stéphane Babey relève que la construction de ce bâtiment impactera de manière positive la portion ouest de notre village dans le sens où l'édifice s'inscrit harmonieusement dans le site qui abritera une population demandeuse de ce type de prestations.

La question de l'utilisation de la salle des fêtes et des nuisances qui en découlent a été abordée. La qualité du bâtiment permettrait de se prémunir contre tout dérangement excessif.

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du jeudi 30 mars 2017

La vente du terrain constitue une opération très intéressante pour les finances communales, tout comme les prélèvements sur le bâtiment et l'exploitation du site. L'investissement conséquent alimentera de plus les carnets de commande d'entreprises du lieu et de la région.

M. Babey conclut sur le fait que nous arrivons aujourd'hui au terme d'une première étape qu'il s'agit de sanctionner pour permettre la réalisation concrète et physique de ce projet attendu de toutes et tous, que le Conseil communal demande d'accepter.

Dans le cadre de la discussion, M. Wery précise sur interpellation de M. Pierre-André Plomb que la location s'élèvera à environ Fr. 1'700.— pour un appartement de 1,5 pièces, et à Fr. 1'900.— pour 2,5 pièces, surveillance comprise.

M. Michel Crausaz souhaite savoir si l'exploitant sera également le propriétaire. M. Wery explique que deux alternatives sont explorées à cet effet.

Il est précisé à l'intention de M. Pierre-André Plomb qu'un appartement de 2,5 pièces aura une surface de 54 m².

Sans opposition, l'assemblée décide la vente, comme présentée, de la partie sud de la parcelle 3691, Route de Porrentruy, soit environ 6'207 m², au prix de Fr. 126.--/m², à HRS Investment SA à Frauenfeld, et donne compétence au Conseil communal pour ratifier les actes y relatifs.

M. Alain Maitre, M. Michael Desaulles, M. Eric Wery et son épouse quittent la salle.

3. **a) Décider et voter l'achat de la parcelle 703, Route de Porrentruy, de 8'823 m², propriété du Football-Club Alle, pour le prix de Fr. 158'640.--, montant à couvrir par l'administration courante ; donner compétence au conseil communal pour ratifier l'acte y relatif**

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du jeudi 30 mars 2017

b) en cas d'acceptation du point a) ci-dessus,
supprimer la caution de Fr. 85'000.— décidée par
l'assemblée du 5 décembre 2013

M. Studer président propose que les personnes concernées appelées à se retirer restent dans la salle dans la phase de discussion. Il s'agit des dirigeants du FC/Alle, M. Philippe Bailly président, M. Olivier Gurba vice-président, M. Michel Rebetez secrétaire, M. Matthieu Gurba caissier. L'assistance accepte sans opposition cette manière de procéder.

En introduction, et à l'aide d'une vidéoprojection pour présenter la situation cadastrale du secteur, M. le maire Stéphane Babey observe que la vente d'une portion de la parcelle 3691 implique un grand nombre d'acteur et impacte de manière conséquente le sol et les propriétaires fonciers à l'ouest du village. Il existe plusieurs servitudes et droits d'usage dans le secteur qu'il s'agit de radier pour permettre une meilleure lisibilité et simplifier les contraintes qui n'ont plus lieu d'être.

Le Football-Club Alle est directement concerné, notamment par la perte d'un terrain d'entraînement sur lequel sera édifié le projet du « Hameau ». Le Football étant au bénéfice d'un droit d'usage datant de 1979, il a fallu logiquement négocier une compensation pour suppléer la perte de son terrain de jeu. Dans les discussions, il nous est apparu opportun d'acquérir le terrain des Prés Domont, situé à l'ouest de la salle des fêtes qui appartient au Club. Plusieurs raisons ont conduit à cette solution :

- pour compenser la perte du droit de jouer au football sur la portion de parcelle qui sert de terrain d'entraînement ;
- pour aménager l'entrée de village afin de sécuriser les lieux et de donner une orientation plus accueillante. L'opération consiste à démolir la palissade en béton, à végétaliser le secteur tout en améliorant la sécurité des piétons et des cyclistes qui empruntent le passage

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du jeudi 30 mars 2017

reliant le parking du Centre sportif à l'entrée de la salle des fêtes ;

- pour radier les servitudes sur cette parcelle, notamment l'empiétement des arcades en plexiglas le long de la salle des fêtes ;
- pour finalement unifier la situation foncière dans le secteur avec un seul propriétaire.

Après de nombreuses tractations, le FC/Alle a validé la proposition suivante lors de son assemblée extraordinaire du 17 mars dernier :

La commune acquiert la parcelle 703 de 8'823 m², terrain nu, c'est-à-dire toutes constructions entourant ce terrain appartenant au FC démontées par ses soins. De plus, la commune mettra à disposition du FC sous forme de location la parcelle 693 à des fins d'entraînement. Cette acquisition et cette location permettent de libérer la parcelle 3691 de toute contrainte, notamment en terme de droit d'usage.

Le vote d'entrée en matière ne suscite aucune contestation.

M. le maire précise que la commune devra aménager en terrain d'entraînement la parcelle 693 qu'elle louera au FC. Le terrain de football à acheter, parcelle historique du FC aux Prés Domont, se trouvant à l'ouest de la salle des fêtes, est entouré sur ses côtés nord et ouest d'un mur de plaques en béton, érigé à l'origine dans les années 50 par les membres du Club. Pour l'ensemble de la surface footballistique, la perception d'une location annuelle de Fr. 3'000.— est prévue.

M. Babey présente par un photomontage un exemple de ce à quoi va ressembler l'entrée Ouest du village. Cette acquisition et l'ensemble des travaux sur le site ne seront réalisés non seulement qu'à l'obtention du permis par HRS, mais surtout qu'au démarrage des travaux du bâtiment présenté précédemment. Pour des questions financières notamment, il est apparu évident que la

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du jeudi 30 mars 2017

réussite de tout ce projet reposait en priorité sur la construction du projet « Le Hameau ». A défaut, la commune ne s'engagera ni dans l'achat du terrain du FC, ni dans l'aménagement préconisé.

Le Conseil communal demande d'accepter l'achat de la parcelle 703 du Football-Club Alle.

M. le maire poursuit son exposé en expliquant que l'assemblée communale du 5 décembre 2013 a approuvé le cautionnement d'un montant de Fr. 85'000.— en faveur du FC, dans la perspective à l'époque de l'homologation par le juge civil du concordat présenté par la Société à ses créanciers. Ce soutien communal a permis au FC ladite homologation et la continuation de ses activités. L'acquisition du terrain des Prés Domont sous point a) permet à la commune de se désengager de cette caution et il s'agit maintenant d'officialiser sa suppression. Le Conseil demande d'approuver ce point 3b de l'ordre du jour.

La discussion n'est point utilisée. Les dirigeants du FC/Alle quittent la salle.

Par un vote unique et sans avis contraire, l'assemblée décide

- a) l'achat, tel que présenté, de la parcelle 703, route de Porrentruy, de 8'823 m², propriété du Football-Club Alle, pour le prix de Fr. 158'640.--, montant à couvrir par l'administration courante, et donne compétence au conseil communal pour ratifier l'acte y relatif ;
- b) la suppression de la caution de Fr. 85'000.— décidée par l'assemblée du 5 décembre 2013.

Les dirigeants du FC/Alle regagnent la salle.

4. Information sur le projet de plan spécial « Sur Roté »

M. Alan Stalder, conseiller communal en charge du dicastère « économie, urbanisme, énergie verte,

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du jeudi 30 mars 2017

information » localise le site et présente les plans du projet au moyen d'une vidéoprojection. Le Conseil communal, travaillant sur le dossier « Sur Roté » depuis plus de 16 ans, se réjouit de voir prochainement son aboutissement, dans le but d'accroître l'attractivité du village et ainsi d'accueillir de nouvelles familles.

L'autorité communale avait décidé d'agir en deux phases. Premièrement, changement d'affectation, classement-déclassement, définition du périmètre soumis à plan spécial obligatoire. Deuxièmement, étude et adoption du plan spécial. La présentation de ce soir porte sur l'équipement des terrains, la configuration des parcelles ainsi que l'accès au lotissement.

La première phase est en cours de validation par les services de l'Etat. Le projet de plan spécial comprend une zone d'habitation, une zone mixte, une zone verte, une zone de transport pour l'équipement de base, une zone de transport pour l'équipement de détail. Les mesures applicables pour les bâtiments principaux sont :

- Hauteur : 7.50 m
- Hauteur totale : 10.50 m ;
- Grande distance : 6.0 m
- Petite distance : 3.0 m
- Longueur maximale : 30.0 m

Le secteur est destiné à la construction de 9 maisons individuelles ou jumelées au minimum. L'indice d'utilisation du sol est de minimum 0.25, et de maximum 0.40.

Comme déjà suggéré lors de l'assemblée de novembre 2016, l'accès retenu pour le lotissement se fera par la route du Chemin des Cras. Afin de freiner les ardeurs des conducteurs et sécuriser l'accès, cette route fera l'objet d'une limitation à 30 km/h. Il est possible qu'après la construction des maisons dans le secteur « Sur Roté », le Conseil communal envisage de rénover le revêtement de la route du Chemin des Cras.

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du jeudi 30 mars 2017

Au niveau procédural, le dossier sera soumis pour examen préalable au Service cantonal du développement territorial. Ensuite, le plan spécial sera déposé publiquement durant 30 jours avant son adoption.

La parole n'est pas demandée.

5. Divers

M. le maire Stéphane Babey remercie l'assistance pour les décisions positives prises concernant les points 2 et 3 de l'ordre du jour. Elles sont accueillies avec une immense satisfaction.

M. le maire ajoute que nous arrivons au terme d'une réflexion portant sur la ligne CJ. A l'initiative de ce dossier, la commune d'Alle a invité tout d'abord les trois autres communes que sont Porrentruy, Vendlincourt et Bonfol à partager notre inquiétude quant au maintien de cette ligne de chemin de fer. C'est ensemble que nous avons interpellé il y a plus de deux ans le Canton et la compagnie CJ pour exposer notre préoccupation.

La réaction ne se fait pas attendre et c'est au terme d'une étude commandée par les CJ, d'un atelier participatif organisé à Alle en septembre 2016 pour permettre à la population de s'exprimer sur le sujet, et à une bonne trentaine de rencontres avec un chargé de mission en la personne de M. Loïc Zbinden, que nous avons élaboré un document liant les partenaires et qui s'intitule « contrat d'axe ». On y trouve la synthèse des réflexions et des fiches qui traduisent ce qui doit être exécuté dans la perspective du maintien de cette voie ferroviaire. Ce document, non contraignant, sera naturellement pris en compte lors de l'établissement du PDR (plan directeur régional), en pleine élaboration, puis de notre PAL (plan d'aménagement local). Il invite les acteurs à considérer les gares comme des espaces de vie et à les inscrire en bonne place dans le développement urbain. On fait également référence à la création d'une plateforme de

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du jeudi 30 mars 2017

transbordement sur la ligne et d'un arrêt à l'est de Porrentruy, à la hauteur de la patinoire. Enfin, l'Etat et les CJ sont prêts à réaliser les investissements nécessaires en vue de la modernisation des quais, notamment.

Ce contrat d'axe sera signé officiellement demain, à Alle, en présence de M. le Ministre David Eray, des représentants du Canton, de la direction des CJ et des maires des quatre communes.

Autre sujet, le conseil est en pleine réflexion sur une réorganisation de notre administration et à une orientation plus moderne et accueillante des locaux. Cet important dossier, qui amènera son lot de changements lors de notre prochaine assemblée communale, sera abordé au mois de mai.

Par ailleurs, nous poursuivons le travail titanesque de l'archivage de nos documents communaux. Nous serons la première commune du Canton à même de mettre à disposition quelque trente mille documents historiques de plus ou moins grande importance sur internet. Ce travail se fait en collaboration avec la fondation du patrimoine.

La nouvelle enseigne « Alle » au sud-est de la fontaine « Place de la Liberté », remplacera l'ancien sigle devenu dangereux. L'ouvrage sera érigé en collaboration avec la SDEA (Société de Développement et d'Embellissement d'Alle), qui apporte également sa contribution financière dans le cadre des activités de son cinquantième.

Enfin, nous avons eu la très agréable surprise d'être les heureux producteurs de bois ondes. Il s'agit de bois très rares, issus d'essences telles que l'érable sycomore. Il est recherché par les luthiers entre autres pour la confection de violons et autres instruments de musique. C'est grâce à notre garde forestier M. Pascal Girardin que nous avons pu vendre sur le marché de Gempen (BL), un volume d'un peu moins de 3 m³ pour la modique somme de Fr. 17'000.--
On ne peut que se réjouir de cette opération.

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du jeudi 30 mars 2017

M. Gérard Jubin demande si le conseil sait que deux voitures destinées à la vente sont stationnées sur le parking de la salle des fêtes. M. le maire ignore cette situation, mais relève que deux véhicules y ont été parqués l'automne passé et la commune a agi pour les faire évacuer.

Mme Geneviève Grädel, qui a interpellé la commune concernant l'interdiction de circulation entre Alle et Cornol à partir de la fin de la rue Coin du Jonc, demande à connaître le délai de réponse.

M. Patrick Fluri, conseiller communal responsable du dicastère « circulation, déchetterie », explique qu'il s'agit d'une restriction mise en place à titre d'essai, pour une durée de 60 jours, et met en exergue les dangers aux abords de la ferme Lerch.

M. Pierre-André Plomb suggère une zone 30, et souhaite connaître les ayants droit autorisés. M. Jacques Bregnard note le peu de circulation sur ce tronçon. Mme Geneviève Grädel relève que les véhicules roulent trop vite sur la route du Coin du Jonc.

M. Philippe Bailly, président du FC/Alle, exprime ses remerciements au Conseil communal et à l'assemblée pour l'acquisition de la parcelle du terrain de football.

M. le président clôt les délibérations vers 21h20 en remerciant les citoyennes et les citoyens de leur intérêt porté aux affaires publiques.

Ainsi délibéré en assemblée communale extraordinaire du jeudi 30 mars 2017.

Au nom de l'assemblée communale d'Alle

Le président :

Le secrétaire :

Bernard Studer

Raymond Julien

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du jeudi 30 mars 2017

Nota :

Le présent procès-verbal est exposé le 16 mai 2017 au tableau d'affichage communal sis dans la cour de la mairie (Rue de l'Eglise 5). Il est également publié sur le site internet communal www.alle.ch. Le procès-verbal sera soumis à l'approbation de la prochaine assemblée communale.

Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée, ou faites verbalement lors de celle-ci.

L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

